



**Groupement pour l'Insertion
des personnes Handicapées Physiques**

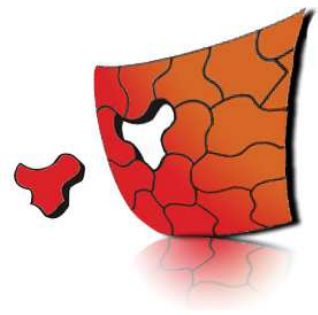
61 rue fbg Poissonnière

75009 Paris

Tél. : 01 43 95 66 36

Fax : 01 44 79 01 27

Email : secretariat@gihpnational.org



COMPTE RENDU DE LA REUNION AU MINISTERE DE MADAME CARLOTTI LE 16 NOVEMBRE 2012

Ainsi que vous le savez, le Président de la République s'est récemment exprimé en déclarant que la question du handicap devrait relever exclusivement des départements.

Cette déclaration avait ému les associations concernées, et, les porte-parole du Comité d'Entente dont le GIHP également signataire, ont adressé à la Présidence de la République une lettre dont vous avez eu connaissance.

C'est à la suite de cette lettre que les porte-parole ont été invités avec l'UNIOPSS à une réunion de travail sur les dispositions du projet de loi constituant l'acte 3 de la décentralisation, du moins, sur ses dispositions concernant le handicap.

Etaient représentés à cette réunion le CFPSAA, l'UNAFAM, l'UNISDA, le CLAPEAHA, l'UNIOPSS et naturellement le GIHP en ma personne, le cabinet ayant manifestement fait le choix de ne pas recevoir tous les partenaires dans une même réunion.

Après une présentation du Directeur de cabinet Monsieur Vilbois les échanges ont porté sur deux points principaux à savoir la réforme des ESAT d'une part et celle des MDPH d'autre part.

Dans la mesure où nous ne sommes pas concernés par la question des ESAT, j'ai pris peu de notes me contentant de relever que le projet prévoyait la fin du financement par l'Etat et la reprise par les Départements.

Nous étions, en revanche, directement concernés par la réforme des MDPH. En l'état actuel du projet, il est prévu de modifier leur statut qui ne serait plus celui du GIP mais de rattacher directement la Maison au Conseil Général dans lequel elle deviendrait un service. Il y aurait de ce fait une disparition des commissions exécutives. Rien en revanche ne changerait en ce qui concerne le fonctionnement des CDAPH, qui ne prévoit pas davantage de droit de véto du Département. L'Etat semble souhaiter dans le même temps la montée en charge des CDAPH qui pour la plupart en sommeil devraient être ranimées et devraient en théorie jouer pleinement leur rôle...

Le Ministère a insisté sur le fait que, pour la personne handicapée usager, il n'y aurait aucun changement.

Le personnel des MDPH concerné bénéficierait d'un droit d'option et pourrait devenir fonctionnaire départemental ou d'Etat. Le CNCPH dont on a indiqué à cette occasion qu'il se réunirait pour la première fois le 28 novembre pour son installation sous la présidence de sa nouvelle Présidente Madame Carillon-Couvreur et en présence du Ministre, sera saisi des textes de l'acte 3 de la décentralisation en ses dispositions concernant la politique du handicap.

Des discussions nourries ont eu lieu sur ces différents points.

En ce qui me concerne (j'ai été parmi les premiers à prendre la parole sur la question des MDPH), j'ai fait valoir que la principale crainte que l'on pouvait avoir était que cette départementalisation accrue aggrave, ou en tout cas, ne corrige en rien les deux difficultés majeures que constituent aujourd'hui :

- d'une part, la disparité de traitements des situations de handicap d'un département à l'autre ;
- d'autre part, l'épuisement des finances départementales.

J'ai souligné les difficultés de la tarification des services, les risques de raréfaction, voire de disparition, de l'offre, et en tout cas de dégradation de la qualité de cette offre.

J'ai regretté enfin la disparition des commissions exécutives privant les Associations d'une participation dans les orientations des Maisons Départementales.

Ce discours a été relayé par les autres participants et notamment l'UNIOPSS et le CLAPEAHA.

Il va de soi que le Ministère a répondu que ces questions n'étaient pas comprises dans le périmètre du débat...

Tout au plus, nous a-t-il été précisé que la CNSA devait dans le projet devenir une véritable agence de bonnes pratiques et devrait donc jouer un rôle unificateur sur l'ensemble du territoire. Il semble bien cependant qu'en la matière elle ne devrait pas disposer de moyens coercitifs. Elle ne disposera pas davantage des moyens de financer les Départements en difficulté.

Les consultations se poursuivent. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite des événements.

Cordialement,



Louis Bonet

Louis Bonet
Président du GIHP National

PS : il nous a été précisé que les dispositions relatives à l'AAH ne subiraient aucun changement.